

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 207

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES



PROGRAMME 207
Sécurité et éducation routières

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie GAUTIER-MELLERAY

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

Le programme 207 a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes de France ainsi que le nombre et la gravité des accidents de la circulation. Il répond à plusieurs enjeux :

- un enjeu humain lié à la souffrance engendrée par la perte ou le handicap d'un proche, sachant que pour une personne tuée sur les routes, on estime à sept celles qui sont gravement blessées ;
- un enjeu social lié à la disparition d'une partie des forces vives de la société, notamment les jeunes adultes ;
- un enjeu économique, le coût total de l'insécurité routière étant estimé à 37,9 milliards d'euros en 2020 selon le bilan de l'observatoire national interministériel de sécurité routière.

La déléguée à la sécurité routière, responsable du programme 207, est la cheffe de file de l'action des différents services de l'État dans leur lutte contre l'insécurité routière. Cette politique publique est de long terme et à forte dimension interministérielle car elle implique d'agir sur différents vecteurs (comportements, routes, équipements).

Les orientations en matière de lutte contre l'insécurité routière sont notamment fixées par le comité interministériel de la sécurité routière (CISR). Lors de la réunion du 9 janvier 2018, celui-ci a adopté 18 mesures fortes. La plupart de ces mesures ont été mises en œuvre entre 2018 et 2020, selon qu'elles requièrent ou non des dispositions législatives ou des développements informatiques.

Ces mesures concernent notamment:

- la lutte contre la vitesse, avec la réduction de 90 km/h à 80 km/h des vitesses maximales autorisées sur les routes à une voie et à double-sens sans séparateur central ;
- la lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool, en incitant les usagers de la route à l'auto-évaluation de leur taux d'alcoolémie ou en imposant la pose d'un éthylotest anti-démarrage avec suivi médico-psychologique en cas de récidive d'infraction de conduite en état alcoolique ;
- la lutte contre la conduite après usage de stupéfiants en simplifiant le contrôle de la conduite sous stupéfiants par l'utilisation d'un prélèvement salivaire sans recourir à une prise de sang ;
- le respect de l'interdiction de la tenue en main du téléphone pendant la conduite avec la possibilité de retenir le permis de conduire si dans le même temps, une infraction menaçant la vie d'autrui est commise ;
- la protection des piétons, cyclistes et usagers des deux-roues motorisés en aménageant les infrastructures, en développant les formations et en recommandant le port d'équipements adéquats ;
- l'amélioration de l'accès à un permis moins cher avec le développement de la formation sur simulateur de conduite et la conversion facilitée du permis « boîte automatique » en permis classique.

Cette politique volontariste a permis d'obtenir des résultats sensibles dès 2018.

En 2018, 3 488 personnes ont perdu la vie sur les routes de France dont 3 248 en France métropolitaine et 240 dans les Outre-mer. C'était le nombre de décès le moins élevé jamais enregistré, soit sept de moins qu'en 2013, année jusque-là record. En 2019, la tendance se confirmait en France métropolitaine, avec 3 244 personnes ayant perdu la vie, définissant une nouvelle année de référence.

En 2020, la mortalité routière a atteint le niveau le plus bas depuis 1924 avec 2 541 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit 694 personnes de moins qu'en 2019. Le taux de mortalité équivalait à celui relevé en

1925, quand le parc automobile était 50 fois moins important. Ces chiffres historiquement bas sont néanmoins à mettre en relation avec la crise sanitaire, laquelle a profondément modifié les déplacements des Français et par conséquent l'accidentalité routière.

En 2021, les chiffres quasi-définitifs estiment à 2 947 le nombre d'usagers tués en France métropolitaine. Cela représente, par rapport à 2019, année de référence avant pandémie, une baisse de 297 individus tués, soit une variation de - 9 %. Il faut également rappeler que le premier semestre de l'année 2021 a été marqué par des restrictions, notamment un couvre-feu obligeant la population à rentrer de jour au premier trimestre, et réduisant fortement sur la période les retours de soirée, plus à risques.

Le contexte sanitaire a également contraint la mise en œuvre de la politique de sécurité routière.

Le déploiement sur le terrain des actions de sensibilisation et de prévention a été, en 2021, encore obéré par les conséquences de la crise sanitaire. Les restrictions aux déplacements, aux regroupements sur voie publique comme les jauges pour les événements ont entravé les actions portées par les services déconcentrés de l'État, faute d'événement substantiels à accompagner.

Cependant, en raison des solutions expérimentées dès 2020, les annulations d'actions ont été rares. Les services des préfetures, prudents dans leur programmation, ont pu continuer à développer les actions dématérialisées, puis, à compter de l'été 2021, à renforcer leur présence auprès du public. La créativité des services s'est à ce titre illustrée dans de nouvelles formes de messages « virtuels », en lien souvent avec les radios locales qui se sont prêtées au jeu de messages dédiés lors des pics de déplacements estivaux par exemple. La réussite de ces campagnes multi-supports témoigne de la résilience des équipes et de leur engagement au service de la prévention.

Concernant le public scolaire, les protocoles sanitaires ont malgré tout été un frein à la multiplication d'actions de prévention et d'information en milieu scolaire.

L'adaptation est confirmée par celle des associations nationales soutenues par la délégation à la sécurité routière (DSR) ; ces dernières ont continué à s'engager auprès de leurs publics et ont proposé des actions nouvelles via internet : plateformes de sensibilisation, quiz et jeux interactifs en ligne, actions de sensibilisation pour les seniors ou les jeunes au regard de leurs habitudes de mobilité.

S'agissant de l'éducation routière, afin de compenser les effets de la crise sanitaire pendant laquelle la DSR avait été contrainte d'annuler l'ensemble des examens du permis de conduire, soit près de 400 000 examens, des mesures ont été maintenues pour augmenter l'offre de places d'examens, notamment :

- Le recours aux délégués au permis de conduire et à des agents du groupe La Poste ;
- L'augmentation importante de l'offre d'examens supplémentaires (plus de 80 000).

Le maintien de ces mesures, a permis d'augmenter significativement l'offre de places d'examens en 2021.

Par ailleurs, la crise sanitaire a amené la DSR à réorienter sa communication grand public au fil des autorisations de circulation sur le territoire et en fonction des comportements (risques liés à la réouverture des bars et restaurants) et des mobilités engendrées par le contexte (par exemple, la démultiplication de la pratique du vélo urbain et de la trottinette).

Ainsi, lors de la réouverture des bars et restaurants, la DSR a décidé de lancer une campagne « Quand on tient à quelqu'un, on le retient » (TV, terrain, digital), pour inciter les Français à reprendre leurs bonnes habitudes en matière de conduite sobre. À plusieurs moments de l'année, elle a déployé diverses campagnes et opérations de terrain à destination des cyclistes et des trottinettistes.

Depuis fin 2019, la sécurité routière adopte une nouvelle signature de communication qui se veut bienveillante et fraternelle. Dans le contexte de la crise sanitaire où il convient de se protéger les uns les autres, cette signature « vivre, ensemble » acquiert une signification particulière.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR 1.1 : Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

OBJECTIF 2 : Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR 2.1 : Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR

1.1 – Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre annuel des tués (France métropolitaine)	Nb	3 244	2 541	en baisse	En baisse	2947	en baisse
Nombre annuel des tués (Départements d'outre-mer)	Nb	162	165	en baisse	En baisse	182	en baisse
Nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de deux ans de permis)	Nb	288	219	en baisse	En baisse	Non connu	en baisse
Nombre de tués hors agglomération hors autoroutes	Nb	1 944	1 497	en baisse	En baisse	1732	en baisse

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)

Mode de calcul :

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière, dit fichier BAAC (Bulletins d'analyse des accidents corporels), contient les données des accidents de la route enregistrés par les services de police nationale ou de gendarmerie compétents géographiquement. Ces données sont saisies dans les logiciels des forces de l'ordre puis envoyés dans le système d'information TRAXy de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière). L'ONISR et les observatoires locaux, avec l'appui du Cerema et de gestionnaires de voirie partenaires, assurent des contrôles supplémentaires aux logiciels de saisie utilisés par les forces de l'ordre, corrigent éventuellement les données avant validation. La base annuelle du fichier BAAC pour l'année N n'est arrêtée qu'en mai de l'année N+1. Les indicateurs principaux d'accidentalité **pour la métropole et les départements d'outre-mer** sont **labellisés** par l'Autorité de la Statistique Publique (état quasi-définitif publié fin janvier de l'année N+1, état définitif publié à partir de fin mai de l'année N+1).

Les données fournies pour 2021 sont des estimations, considérées comme des résultats quasi-définitifs et labellisées, mais ces estimations ne peuvent être réalisées que pour certains indicateurs : les informations relatives au permis de conduire ne sont pas encore suffisamment consolidées pour permettre d'estimer le nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis) ou le nombre de conducteurs sans permis impliqués dans les accidents. Les données 2021 ne seront connues et publiées par l'ONISR qu'à partir de fin mai 2022, et les valeurs définitives seront intégrées dans le projet annuel de performances pour 2023.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1 – Nombre annuel des tués

Pour mémoire, les résultats définitifs seront connus en mai 2022 à l'issue de la phase de consolidation de la base de données de l'ONISR.

- sous-indicateur « Nombre annuel des tués en France métropolitaine »

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2021 établis par l'ONISR font état de 2 947 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine en 2021, soit 297 personnes de moins qu'en 2019 (année de référence avant pandémie). La mortalité routière serait ainsi en baisse par rapport à l'année 2019, avec une variation de - 9,1 %. Par rapport à 2010, la mortalité routière est inférieure de -26,1%, soit 1 045 vies épargnées en 2021 par rapport à 2010.

Chaque année, plus de la moitié des tués sont des automobilistes. En 2021 cependant, ils ne représentent que 48 % de la mortalité routière avec 1 411 personnes tuées. Ils contribuent ainsi fortement à la réduction de la mortalité tous modes confondus, avec 211 automobilistes tués de moins qu'en 2019 (-13%).

670 personnes sont décédées en deux-roues motorisés (92 cyclomotoristes et 578 motocyclistes). La mortalité des usagers de deux-roues motorisés a également baissé et contribue à la réduction globale, avec 79 usagers tués de moins qu'en 2019, soit une baisse de -10,5 %. Cette baisse ne semble pas impactée par les mesures sanitaires mais par la météo, dans la mesure où l'été humide et les orages en septembre-octobre n'ont pas favorisé les sorties des motocyclistes.

La mortalité piétonne, 416 tués, baisse plus que la moyenne (67 tués de moins qu'en 2019, soit -13,8 %). Elle reste basse sur les 6 premiers mois de l'année, les piétons ayant été affectés par les mesures de couvre-feu qui leur imposaient de rentrer chez eux de jour (gain en particulier sur la mortalité senior), ou en restreignant les soirées évitant ainsi les accidents de piétons alcoolisés chez les moins de 50 ans.

Enfin la mortalité des cyclistes augmente (+ 21 %), 226 cyclistes tués, soit 39 de plus qu'en 2019. La mortalité cycliste augmente légèrement en agglomération et fortement hors agglomération, et si elle résulte d'une augmentation de la pratique cycliste sur la période, on note qu'elle augmente moins vite en agglomération que le développement de la pratique cycliste, et plus vite hors agglomération.

L'indicateur de mortalité rapportée à la population s'était établi en 2019 à 50 tués par million d'habitants, dans la moyenne des pays d'Europe. En 2021, il baisse à 44 tués par million d'habitants. En dépit de cette amélioration notable, les âges les plus à risque restent en 2021 :

- les jeunes de 18-24 ans avec 94 tués par million d'habitants de cette classe d'âge
- les seniors de 75 ans ou plus avec 68 tués par million d'habitants de cette classe d'âge
- les 25-34 ans avec 54 tués par million d'habitants de cette classe d'âge.

• **sous-indicateur « Nombre annuel des tués dans les départements d'outre-mer »**

D'après les résultats provisoires, 182 personnes seraient décédées sur les routes des départements d'outre-mer, soit 20 de plus qu'en 2019 (+12,3 %). Les évolutions varient selon les classes d'âge, et tandis que les moins de 14 ans et les 45-64 ans ont une mortalité inférieure en 2021, cette dernière est compensée par une hausse chez les 14-17 ans, les 25-44 ans et les seniors.

La mortalité en deux-roues motorisés (cyclomoteur et motocyclette) s'établit au niveau le plus haut depuis 2011 (71 tués), représentant 39 % des tués en 2021. La mortalité des piétons baisse entre 2019 et 2021, passant de 43 à 37 tués. Le nombre de cyclistes tués augmente pour atteindre 11 usagers en 2021.

OBJECTIF

2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR

2.1 – Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai d'attente médian annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B	jours calendaires	42	63	42	59	53	42
Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière	€/permis	65,9	86,6	64,8	69,9	66,1	65

Commentaires techniques**Indicateur 2.1**

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : les données sont extraites des systèmes d'information « Aurige, ICER ». Cet outil permet aux inspecteurs du permis de conduire d'y relater, en temps réel, l'ensemble de leurs activités relevant du domaine du permis de conduire.

Depuis le 24 décembre 2019, date de la promulgation de la loi d'orientation des mobilités, l'indicateur annuel de référence est la valeur médiane des délais d'attente entre la première et la deuxième présentation à l'épreuve pratique B du permis de conduire (jusqu'à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'indicateur annuel de référence était le délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B). En 2020, le délai médian est de 63 jours.

Indicateur 2.2

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : le numérateur (coût total) intègre les dépenses (en crédits de paiement) opérées au cours de l'année considérée au titre de la rémunération (y compris contribution au CAS « pensions ») versée aux agents chargés d'organiser les activités d'examen, ainsi que les frais de déplacement, de fonctionnement et de formation initiale et continue induits par ces activités.

Le dénominateur (nombre de permis) correspond au nombre de permis de catégorie A, B, C et D délivrés suite aux examens pratiques au cours de l'année considérée.

Le tableau ci-dessous précise les valeurs ayant permis le calcul de l'indicateur :

	Unité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Numérateur = coût total d'obtention du permis de conduire pour la délégation à la sécurité routière	€ (C) = (1)+(2)+(3)	67 150 318 €	69 723 813 €	95 439 960 €
Masse salariale correspondant aux activités d'examen hors CAS pension	(1)	37 250 044 €	38 776 885 €	56 560 848 €
Masse salariale correspondant aux activités d'examen – part CAS pension	(2)	18 431 237 €	18 950 128 €	26 743 981 €
Frais de fonctionnement	(3)	11 469 037 €	11 996 800 €	12 135 130 €
Dénominateur = nombre de permis délivrés	N= nombre de permis de conduire	1 018 916	805 000	1 078 928
Indicateur = Numérateur/Dénominateur	€/permis (U) = (C)/(N)	65,90 €	86,6 €	66,10 €

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 2.1.1 « Délai d'attente pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentations à l'examen pratique du permis de conduire B (du point de vue de l'utilisateur) »

La réduction des délais de passage à l'examen pratique du permis de conduire constitue un des objectifs majeurs de la réforme du permis de conduire engagée en 2014. La valeur de l'indicateur du délai moyen a baissé de 30 jours entre 2013 et 2017, passant de 93 jours à 63 jours sous l'effet conjugué de plusieurs mesures : mise en place depuis l'été 2014 d'une augmentation de 12 à 13 passages d'examens pratiques B par jour pour un inspecteur et par le recentrage de l'activité des inspecteurs du permis de conduire sur l'examen pratique du permis de conduire B. Le transfert de l'épreuve théorique générale aux organismes agréés le 13 juin 2016 a par ailleurs conforté cette tendance.

Depuis 2018, une évolution réglementaire est intervenue modifiant le calcul du délai d'attente puisque désormais un candidat ayant échoué à l'examen pratique peut se représenter à l'épreuve après 2 jours et non plus 7 comme précédemment. Ainsi à partir de 2018, les valeurs communiquées sont calculées en prenant en compte cette nouvelle réglementation.

Par ailleurs, depuis la promulgation de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, le délai médian est désormais retenu comme indicateur de référence en lieu et place du délai moyen. Le délai médian est celui en dessous duquel la moitié des candidats attend une place d'examen après un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire. Ce délai médian qui était de 42 jours en 2019 est de 53 en 2021.

En raison du premier confinement, mis en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la délégation à la sécurité routière (DSR) a été contrainte d'annuler l'ensemble des examens du permis de conduire entre le 16 mars 2020 et le 8 juin 2020, date de reprise progressive des examens. Au deuxième confinement en novembre 2020, les examens ont été maintenus mais les leçons de conduite suspendues.

Pendant la première période, certains candidats n'ont pu se présenter à l'examen reportant ainsi la date de leur examen au dé-confinement. A la reprise des examens, les délais d'attente ont augmenté mécaniquement puisque les candidats qui devaient se présenter une seconde fois après un premier échec avant le dé-confinement ont subi une attente supplémentaire d'une durée au moins égale à celle du confinement.

Les mesures visant à augmenter l'offre de places d'examen B ont permis de contenir l'augmentation du délai médian au cours de l'année 2020 et de le réduire puisqu'il est passé de 63 jours à 53 en 2021, soit une baisse de 10 points.

INDICATEUR 2-2 – Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière

Le coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration est en forte baisse entre 2021 et 2020 (-20,5 €), soit un coût pour 2021 de 66,10 € contre 86,60 € en 2020. La prévision 2021 prévoyait une baisse moindre, estimant le coût à 69,90 €.

En raison des mesures de confinement, le nombre d'examens non réalisés avait entraîné inéluctablement une diminution du nombre de permis délivrés en 2020 (-20% soit 200 000 permis en moins que 2019) augmentant de facto le coût unitaire du permis de conduire à 86,60 €.

En 2021, le nombre de permis délivrés est en hausse par rapport à 2020 (+74,61 % soit 273 928 en plus que 2020) ce qui a pour effet de réduire le coût.

Par ailleurs, le montant des dépenses prises en compte pour 2021 est en hausse par rapport à 2020 (+73,06%) notamment en raison du remboursement des salaires de 48 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste (cohorte 2015 (3), cohorte 2019 (21) et cohorte 2021(24) et les coûts de formation initiale de 55 IPCSR, 15 DPCSR et 59 examinateurs B (promotions mars 2021 et janvier 2022).

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 408 488 1 146 500	96 016	1 832 796 1 491 604	4 241 284 2 734 119	4 241 284
02 – Démarches interministérielles et communication	12 963 084 15 006 976	146 907	3 355 000 3 754 748	16 318 084 18 908 632	16 378 084
03 – Éducation routière	14 025 498 14 493 922	3 800 000 1 891 804	2 590 254 1 473 807	20 415 752 17 859 533	20 415 752
Total des AE prévues en LFI	29 397 070	3 800 000	7 778 050	40 975 120	41 035 120
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+67 427 (hors titre 2)		+67 427	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+481 822 (hors titre 2)		+481 822	
Total des AE ouvertes		41 524 369 (hors titre 2)		41 524 369	
Total des AE consommées	30 647 398	2 134 728	6 720 159	39 502 285	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 408 488 1 244 855	94 016	1 832 796 1 466 838	4 241 284 2 805 709	4 241 284
02 – Démarches interministérielles et communication	12 963 084 16 117 862	151 332	3 355 000 3 843 334	16 318 084 20 112 528	16 378 084
03 – Éducation routière	14 025 498 14 306 041	3 800 000 1 423 620	2 590 254 1 473 782	20 415 752 17 203 443	20 415 752
Total des CP prévus en LFI	29 397 070	3 800 000	7 778 050	40 975 120	41 035 120
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+67 427 (hors titre 2)		+67 427	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-589 005 (hors titre 2)		-589 005	
Total des CP ouverts		40 453 542 (hors titre 2)		40 453 542	
Total des CP consommés	31 668 758	1 668 968	6 783 955	40 121 681	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 664 988 1 655 467		1 810 000 1 839 825		3 474 988	3 474 988 3 495 292
02 – Démarches interministérielles et communication	12 938 084 16 090 018	314 030	3 352 446 3 926 367		16 290 530	16 350 530 20 330 415
03 – Éducation routière	13 234 316 14 529 033	3 560 000 1 536 409	6 377 406 1 944 661	-1 632	23 171 722	23 171 722 18 008 470
Total des AE prévues en LFI	27 837 388	3 560 000	11 539 852	0	42 937 240	42 997 240
Total des AE consommées	32 274 518	1 850 438	7 710 854	-1 632		41 834 177

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 664 988 1 569 696		1 810 000 1 733 349		3 474 988	3 474 988 3 303 045
02 – Démarches interministérielles et communication	12 938 084 15 655 462	314 514	3 352 446 3 711 324		16 290 530	16 350 530 19 681 301
03 – Éducation routière	12 889 316 13 975 075	3 560 000 2 489 115	6 377 406 1 943 961		22 826 722	22 826 722 18 408 152
Total des CP prévus en LFI	27 492 388	3 560 000	11 539 852	0	42 592 240	42 652 240
Total des CP consommés	31 200 233	2 803 630	7 388 634	0		41 392 497

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	32 274 518	29 397 070	30 647 398	31 200 233	29 397 070	31 668 758
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	32 164 398	29 397 070	30 509 396	31 102 613	29 397 070	31 537 656
Subventions pour charges de service public	110 120	0	138 002	97 620	0	131 102
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 850 438	3 800 000	2 134 728	2 803 630	3 800 000	1 668 968
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 843 694	3 800 000	2 112 780	2 685 986	3 800 000	1 573 406

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 744	0	21 948	117 643	0	95 562
Titre 6 – Dépenses d'intervention	7 710 854	7 778 050	6 720 159	7 388 634	7 778 050	6 783 955
Transferts aux ménages	1 934 579	2 590 254	1 459 049	1 934 579	2 590 254	1 459 049
Transferts aux entreprises	801 616	1 000 000	136 352	788 534	1 000 000	400 399
Transferts aux collectivités territoriales	622 743	0	697 409	574 429	0	723 380
Transferts aux autres collectivités	4 351 916	4 187 796	4 427 349	4 091 092	4 187 796	4 201 126
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-1 632	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	-1 632	0	0	0	0	0
Total hors FdC et AdP		40 975 120			40 975 120	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+549 249			-521 578	
Total*	41 834 177	41 524 369	39 502 285	41 392 497	40 453 542	40 121 681

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	89 550	60 000	67 427	89 550	60 000	67 427
Total	89 550	60 000	67 427	89 550	60 000	67 427

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		8 560		8 560				
03/2021		9 520		9 520				
04/2021		6 480		6 480				
05/2021		13 270		13 270				
06/2021		3 410		3 410				
07/2021		10 695		10 695				
08/2021		1 570		1 570				
09/2021		5 310		5 310				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2021		100		100				
11/2021		8 422		8 422				
12/2021		90		90				
Total		67 427		67 427				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		2 320 827						
Total		2 320 827						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021				1 250 000				
Total				1 250 000				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021						200 000		200 000
Total						200 000		200 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						645 768		645 768
01/12/2021						993 237		993 237
Total						1 639 005		1 639 005

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		2 388 254		1 317 427		1 839 005		1 839 005

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		4 241 284 2 734 119	4 241 284 2 734 119		4 241 284 2 805 709	4 241 284 2 805 709
02 – Démarches interministérielles et communication		16 318 084 18 908 632	16 378 084 18 908 632		16 318 084 20 112 528	16 378 084 20 112 528
03 – Éducation routière		20 415 752 17 859 533	20 415 752 17 859 533		20 415 752 17 203 443	20 415 752 17 203 443
Total des crédits prévus en LFI *	0	40 975 120	40 975 120	0	40 975 120	40 975 120
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+549 249	+549 249		-521 578	-521 578
Total des crédits ouverts	0	41 524 369	41 524 369	0	40 453 542	40 453 542
Total des crédits consommés	0	39 502 285	39 502 285	0	40 121 681	40 121 681
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 022 085	+2 022 085		+331 861	+331 861

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	41 184 866	41 184 866	0	41 184 866	41 184 866
Amendements	0	-209 746	-209 746	0	-209 746	-209 746
LFI	0	40 975 120	40 975 120	0	40 975 120	40 975 120

Crédits hors titre 2 :

La dotation prévue en crédits hors titre 2 dans le projet annuel de performances était de 41 184 866 € en AE et en CP. Lors de l'examen du projet de loi de finances 2021 par le Parlement, le programme 207 a été minoré de 209 746 € en AE et en CP.

Le montant des crédits hors titre 2 votés en loi de finances initiale a ainsi atteint la somme de 40 975 120 € en AE et en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de la gestion 2021, sont intervenus les mouvements réglementaires suivants :

- arrêté du 22 janvier 2021 portant report de crédits : le programme 207 a été alimenté par des reports de crédits non consommés en 2020 à hauteur de 2 320 827 € en AE (AENE) ;
- arrêté du 15 février 2021 portant report de crédits hors AENE et hors fonds de concours : le programme 207 a également été alimenté par des reports de crédits non consommés en 2020 à hauteur de 1 250 000 € en CP;
- décret n° 2021-1008 du 30 juillet 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 : - 645 768 € en AE et en CP.
- décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits pour contribuer au financement d'une campagne du service d'information du gouvernement : - 200 000 €;
- décret n° 2021-1620 du 31 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 : -993 237 € en AE et en CP.

Le montant des attributions de produits rattachées en cours de gestion 2021 s'est élevé à 67 427 € en AE et CP.

Ainsi, le montant des crédits ouverts en 2021 hors titre 2 s'est élevé à 41 524 369 € en AE et 40 453 542 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Fonds de concours

En 2021, le programme 207 n'a été abondé par aucun fonds de concours,

Attribution de produits

En 2017, une attribution de produits a été créée. Elle porte le numéro 2-2-00530 et s'intitule « produit des cessions de biens mobiliers ». En 2021, le montant des attributions de produits rattachées au programme 207, au titre de cette attribution de produits, s'est élevé à 67 427 € en AE=CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	1 639 005	1 639 005	0	1 639 005	1 639 005
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	1 639 005	1 639 005	0	1 639 005	1 639 005

Crédits hors titre 2 :

Les crédits de la réserve de précaution initiale se sont élevés à 1,64 M€ en AE et en CP, ventilés de manière homogène entre tous les postes de dépenses du programme.

Les crédits de la réserve de précaution ont été annulés par le décret n° 2021-1008 du 30 juillet 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 et par le

décret n° 2021-1620 du 310 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 41 524 369	CP ouverts en 2021 * (P1) 40 453 542
AE engagées en 2021 (E2) 39 502 285	CP consommés en 2021 (P2) 40 121 681
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 1 784 303	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 8 430 975
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 237 781	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 31 690 706

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 8 430 974				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 8 430 975	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 8 430 975	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2021 (E2) 39 502 285	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 31 690 706	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 7 811 579
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 7 811 579
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 7 811 579
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Les engagements non couverts par des paiements fin 2021 sont estimés à 7,81 M€. Ils étaient de 8,43 M€ fin 2020. Ces restes à payer se ventilent ainsi :

- 1,32 M€ au titre des études et du fonctionnement courant ;
- 1,66 M€ au titre des dépenses de communication ;
- 0,59 M€ au titre des dépenses engagées dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière ;
- 1,09 M€ au titre du fonctionnement des cellules d'éducation routière ;
- 2,36 M€ au titre des investissements dans les centres d'éducation routière ;
- 0,79 M€ au titre des dépenses relatives à la formation et à l'animation du réseau d'éducation routière.

Ils seront réglés en 2022.

Justification par action

ACTION

01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		4 241 284 2 734 119	4 241 284 2 734 119		4 241 284 2 805 709	4 241 284 2 805 709

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2021, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2021.

Après correction de ces éléments, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de **2 695 980 € en AE** et de **2 833 256 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONISR	10 560	10 560
<i>dont Titre 3</i>	10 560	10 560
Fonctionnement des observatoires locaux	466 105	433 661
<i>dont Titre 3</i>	210 616	190 169
<i>dont Titre 6</i>	255 489	243 492
Etudes de recherche de l'administration centrale	1 035 372	1 124 326
<i>dont Titre 3</i>	190 897	166 778
<i>dont Titre 6</i>	844 475	957 548
Etudes de recherche du réseau scien. et technique	360 000	275 000
<i>dont Titre 6</i>	360 000	275 000
Soutien au programme	823 943	989 709
<i>dont Titre 3</i>	727 927	895 693
<i>dont Titre 5</i>	96 016	94 016
TOTAL Action 1	2 695 980	2 833 256

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 408 488	1 146 500	2 408 488	1 244 855
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 408 488	1 146 500	2 408 488	1 244 855
Titre 5 : Dépenses d'investissement		96 016		94 016

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		96 016		94 016
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 832 796	1 491 604	1 832 796	1 466 838
Transferts aux entreprises	1 000 000	13 320	1 000 000	278 957
Transferts aux autres collectivités	832 796	1 478 284	832 796	1 187 881
Total	4 241 284	2 734 119	4 241 284	2 805 709

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel relevant en réalité de l'action 01 est de **1 140 000 € en AE et 1 263 200 € en CP**.

Lors de la phase de budgétisation, la distinction entre les différents types d'études (administration centrale ou réseau scientifique et technique, titre 3 ou titre 6) n'est pas toujours possible *a priori*. Dès lors, en cours d'exécution, la répartition des crédits entre nature de la dépense ou type d'étude évolue.

1. Observatoires et études : 412 073 € en AE et 367 507 € en CP**- Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 210 616 € en AE et 190 169 € en CP**

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) s'appuie sur un réseau d'observatoires locaux.

A l'échelon départemental, les observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) ont pour missions le suivi et la correction des données d'accident, l'animation de réunions sur la qualité des données d'accidents, l'analyse de l'accidentalité locale, le pilotage d'études locales de sécurité routière, la production de baromètres périodiques et de bilans détaillés annuels de l'accidentalité locale ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances en accidentologie.

A l'échelon régional, les observatoires régionaux de sécurité routière (ORSR) ont pour missions l'animation et l'accompagnement des ODSR, l'analyse de l'accidentalité au niveau régional ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances.

Des délégations de crédits sont faites aux responsables des BOP régionaux du programme pour la prise en charge du fonctionnement de ces observatoires locaux.

L'organisation de dialogues de gestion à mi-parcours et en fin de gestion permet de procéder à un bilan des actions locales de l'année N, d'identifier les actions en projet pour l'année N+1 et de prendre connaissance d'éléments du contexte local.

Les crédits attribués dans ce cadre permettent de renforcer le pilotage et les synergies entre les échelons déconcentrés ainsi que de financer les études réalisées localement en complémentarité avec les travaux pilotés au niveau national.

- L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) : 10 560 € en AE et en CP

L'ONISR assure au titre de ses missions statistiques la collecte, la mise en forme, l'interprétation et la diffusion au plan national ou international des données statistiques françaises se rapportant à la sécurité routière. Les indicateurs principaux d'accidentalité routière sont labellisés par l'Autorité de la Statistique Publique. L'ONISR assure par ailleurs

pour le compte de la Délégation à la Sécurité Routière (DSR) la programmation et le suivi des études sur l'insécurité routière, et l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées. En 2017, l'ONISR s'est structuré en deux bureaux, l'un en charge des productions statistiques (STAT) et l'autre du pilotage et de la valorisation des études, recherches et des évaluations (ETUD).

Ces crédits permettent de financer les frais de fonctionnement de l'ONISR, autres que ceux pris en charge par d'autres lignes du programme 207. A titre d'exemple, la publication du bilan annuel de l'accidentalité est financée sur ces crédits.

Des enveloppes spécifiques sont dédiées à l'ONISR pour assurer ses missions (cf.infra).

- Les études et recherches menées pour le compte de la DSR : 190 897 € en AE et 166 778 € en CP

Ces dépenses concernent :

- d'une part, la conclusion de marchés publics permettant de recueillir des données relatives aux parcs automobile et motocycliste français ainsi que des données relatives à la vitesse et au comportement des usagers sur la route ;
- d'autre part, la finalisation de l'évaluation de l'expérimentation « Rendez-vous permis » permettant l'attribution par voie électronique des places d'examen au permis de conduire.

2. Soutien au programme : 727 927 € en AE et 895 693€ en CP

- Fonctionnement courant du programme : 320 964 € en AE et 395 444€ en CP

Ce poste permet la prise en charge des dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement de la DSR (téléphonie mobile, fournitures, représentation, documentation, publication dans les journaux d'annonce légale, traduction) ;
- les cotisations de la DSR à divers organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ;
- les frais de déplacement des agents de la DSR dans le cadre de leur mission ;
- les dépenses de formation spécifiques à la sécurité routière pour les agents de l'administration centrale.

Les dépenses liées à la crise sanitaire (masques, gel hydro alcoolique, etc) relèvent également de ce poste de dépenses

Dépenses de fonctionnement liées à la politique publique du programme : 406 963 € en AE et 500 249 € en CP

Ont été financés :

- l'impression, le stockage et le routage de la documentation institutionnelle de la DSR destinée aux acteurs locaux de la sécurité routière, tant publics qu'associatifs, à hauteur de 321 911 € en AE et 415 197 € en CP;
- le versement d'une subvention à l'organisme chargé des œuvres sociales des personnels spécifiques à la sécurité routière (CAES) pour un peu plus de 85 052 € en AE et en CP.

DEPENSES D'INTERVENTION

Après correction, le montant des dépenses d'intervention relevant de l'action 01 est de **1 459 964 € en AE et 1 476 040 € en CP**.

La distinction entre titre 3 ou titre 6 des dépenses relatives aux études n'est pas possible au stade de la budgétisation, la répartition évolue au cours de la gestion.

1. Études de recherche de l'administration centrale : 844 475 € en AE et 957 548 € en CP

L'ONISR confie à des partenaires publics et privés la conduite d'études permettant d'approfondir et de développer les connaissances sur la sécurité routière sous différents aspects (économique, comportemental, sociologique, juridique, technologique).

Le principal poste de dépenses concerne le financement annuel du conventionnement avec l'Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle (UTAC-CERAM) prévoyant la réalisation de travaux et études pré-réglementaires relatifs à la sécurité des véhicules et de leurs équipements, conformément aux réglementations européennes et internationales. Ce programme comprend des travaux sur les procédures de réception et l'exploitation des données, des études sur les véhicules et leurs équipements en matière de sécurités primaire et secondaire ainsi que la participation de la France au programme européen des nouveaux véhicules (Euro NCAP).

Cette convention intègre depuis 2017 les travaux conduits annuellement par l'UTAC, la transmission des données CNIT (code national d'identification du type d'un véhicule), afin de compléter les données BAAC des véhicules impliqués dans un accident corporel.

Plusieurs études menées dans le cadre de l'appel à projets de 2021 ont également fait l'objet de subventions, imputées sur le programme 207 :

- Le projet « Etude territorialisée de l'accidentologie des seniors en Pays de la Loire » relatif à la connaissance des facteurs accidentogènes chez les 75 ans et plus : 200 000 € en AE et 120 000 € en CP ;
- L'étude « Aider les cyclistes à adopter un comportement sûr en ville » (ACYCOSUR) visant à produire de la connaissance sur les bons comportements selon les pratiques en milieu urbain : 176 129 € en AE et 123 290 € en CP ;
- Le projet ESRA 3, « E-Survey of road users' attitudes. 3rd edition », assurant la présence de la France dans des groupes de travail internationaux réalisant des enquêtes tous les 3 ans auprès des usagers de la route d'une cinquantaine de pays pour comprendre leurs représentations et leurs comportements sur la route, pour un montant de 136 080 € en AE et de 68 040 € en CP ;
- L'étude ARCADE visant à « Appréhender la relation entre les comportements à risque des adolescents et la pratique des jeux vidéo », pour un montant de 200 509 € en AE et de 100 255 € en CP ;
- Le projet RETROUVE pour la « Reprise de la conduite et conscience des troubles chez les patients AVC », pour un montant de 141 964 € en AE et 99 375 € en CP ;

2. Études de recherche du réseau scientifique et technique : 360 000 € en AE et 275 000 € en CP

La principale dépense est relative à la convention conclue entre le Cerema et la Délégation à la sécurité routière (DSR) relative au programme « Sécurité routière » du Cerema pour l'année 2021. Cette convention définit, au niveau national, les termes et conditions dans lesquels la DSR apporte un concours financier au Cerema à la réalisation de son programme de travail pour l'année sur les activités de Sécurité routière dont le Cerema est responsable.

Cette convention nationale s'accompagne de conventions régionales signées entre les observatoires locaux et le Cerema. Par le biais de ces conventions, le Cerema apporte son appui technique dans le cadre de réalisation d'études locales ou de formation au système d'information des accidents.

3. Fonctionnement des observatoires locaux : 255 489 € en AE et 243 492 € en CP

Des crédits sont délégués au niveau régional pour assurer le bon fonctionnement des observatoires départementaux et régionaux de sécurité routière et leur permettre d'assurer leurs missions.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après correction, le montant des dépenses d'investissement relevant de l'action 01 est de 96 016 € en AE et 94 016 € en CP.

Ce montant correspond à l'acquisition de véhicules par la Délégation à la sécurité routière.

ACTION**02 – Démarches interministérielles et communication**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Démarches interministérielles et communication		16 378 084 18 908 632	16 378 084 18 908 632		16 378 084 20 112 528	16 378 084 20 112 528

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2021 ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2021.

Après correction, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 02 est **de 19 293 257 € en AE et de 20 362 003 € en CP.**

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Communication nationale	10 009 552	10 982 153
<i>dont Titre 3</i>	10 009 552	10 982 153
Actions locales et partenariat	9 230 619	9 326 764
<i>dont Titre 3</i>	5 365 866	5 369 000
<i>dont Titre 5</i>	146 908	151 333
<i>dont Titre 6</i>	3 717 845	3 806 431
Financement dans les collectivités d'Outre-mer	53 086	53 086
<i>dont Titre 3</i>	10 976	10 976
<i>dont Titre 6</i>	42 110	42 110
TOTAL Action 2	19 293 257	20 362 003

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 963 084	15 006 976	12 963 084	16 117 862
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 963 084	14 868 974	12 963 084	15 986 760
Subventions pour charges de service public		138 002		131 102
Titre 5 : Dépenses d'investissement		146 907		151 332
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		124 959		129 384
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		21 948		21 948
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 415 000	3 754 748	3 415 000	3 843 334

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux ménages	60 000		60 000	
Transferts aux entreprises		122 824		121 234
Transferts aux collectivités territoriales		682 859		708 855
Transferts aux autres collectivités	3 355 000	2 949 065	3 355 000	3 013 245
Total	16 378 084	18 908 632	16 378 084	20 112 528

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement considérées comme relevant en 2021, de l'action 02 a été estimé à **15 386 394 € en AE et à 16 362 129 € en CP**. Ces dépenses relèvent toutes de la catégorie 31.

1. Communication nationale : 10 009 552 € en AE et 10 982 153 € en CP

La communication constitue un levier essentiel de la lutte contre l'accidentalité routière. Elle favorise la prévention, l'éducation, l'information et le changement des comportements. Elle permet également de faire la pédagogie de la règle et de favoriser l'acceptabilité sociale des mesures. Les thèmes de la communication sont déterminés en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière.

Les campagnes de communication et d'information sont diffusées sur les différents médias (télévision, radio, presse, affichage, internet). La communication passe également par la participation à des événements, des relations presse et des relations publiques soutenues, l'utilisation des réseaux sociaux, et la mobilisation de relais (réseau public local, entreprises, associations etc.).

Les dépenses pour la communication en direction du grand public se sont réparties comme suit :

- Communication nationale : actions « Médias » : 8 946 934 € en AE et 9 880 330 € en CP

Le budget de communication « actions média » permet de mettre en œuvre des campagnes de prévention en finançant l'élaboration de la stratégie et des supports de communication, ainsi que l'achat des espaces publicitaires pour leur diffusion (TV, radio, internet, cinéma, affichage, presse...).

Ces prises de parole ont été enrichies par la mise en place de plusieurs fils rouges, sur les réseaux sociaux, les moteurs de recherches ou sur des sites d'aide à la conduite comme via Michelin ou Mappy, tout au long de l'année, pour développer un spectre plus large de thématiques.

Enfin, la « Data Management Plateforme », constituée afin de pouvoir mieux toucher les personnes en fonction de leurs centres d'intérêt sur internet et les réseaux sociaux dans les communications de la sécurité routière, est activée.

La délégation à la Sécurité routière a communiqué en janvier 2021 sur les dangers liés aux angles morts des poids lourds et des bus, à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle obligation d'apposer une signalétique sur ces engins pour alerter sur ces zones de non-visibilité.

En mai, devant l'essor de la pratique du vélo et l'augmentation de l'accidentalité routière des cyclistes, la Sécurité routière a re-déployé une campagne d'affichage urbain d'envergure sur tout le territoire « Attention à vélo, attention aux vélos », destinée aux conducteurs ainsi qu'aux cyclistes en ville et une campagne en presse écrite destinée à la pratique hors agglomération. Le même mois, la délégation à la sécurité routière a communiqué sur les risques spécifiques aux déplacements dans le cadre professionnel. Elle a également accompagné la ré-ouverture des bars et restaurants par une campagne de sensibilisation sur les dangers de l'alcool au volant, avec le chef Philippe Etchebest et des candidats de l'émission Top chef.

Le mois de juin a été l'occasion de célébrer le centenaire du Code de la route sur les réseaux sociaux et à la télévision, avec un partenariat avec l'émission « Questions pour un Champion ». Des règles de prudence pour les modalités de déplacement davantage pratiquées à la belle saison, comme la moto, le vélo et la trottinette, ont été diffusées au travers d'un partenariat avec TF1 et M6.

L'été 2021 a été le moment de déploiement d'une campagne radio sur les grands trajets, ré-interprétant la chanson de Michel Fugain, « Sur l'autoroute des vacances ».

En septembre a été lancée une campagne digitale pour faire connaître dans les départements concernés les nouvelles règles de l'expérimentation de la circulation interfiles.

En octobre a été diffusée une campagne TV sur les dangers du téléphone en conduisant, pour installer un nouveau mot d'ordre : "Si tu conduis, je raccroche", mettant en scène l'acteur Jean-Pascal Zadi et la chanteuse Hollisiz.

Fin octobre-début novembre, une campagne TV a permis d'alerter sur les dangers du cannabis en conduisant.

En novembre a été diffusée une campagne en presse écrite et sur internet pour inciter les proches de motards à offrir comme cadeau de Noël un gilet air bag.

Le mois de décembre a été consacré aux campagnes sur les dangers de l'alcool au volant, avec une campagne cinéma et digitale « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » à destination des 18-25 ans, et une campagne « Quand on tient à quelqu'un, on le retient » à la télévision pour les 25 ans et plus.

- Communication nationale actions « Hors-médias » : 1 013 748 € en AE et 1 049 791 € en CP

Les campagnes précitées ont été complétées par des actions de communication « hors médias » événementielles. Elles se traduisent par l'organisation de manifestations et la participation à des événements nationaux, dans un format compatible avec le contexte sanitaire.

Les principales manifestations que la DSR a organisées ou auxquelles elle a participé sont les suivantes :

- l'organisation du « Prix innovation sécurité routière 2021 » (lauréats entreprises) et du « Challenge innovation sécurité routière » (lauréats étudiants) en mars ;
- une diffusion de conseils apposés sur les vélos et trottinettes en libre-service dans plusieurs villes de France et sur plusieurs jours, en mai. Lors du passage à l'heure d'hiver, qui enregistre traditionnellement un pic d'accidentalité dans la catégorie des usagers vulnérables, a été déployée sur les vélos et trottinettes en libre service, une distribution de brassards rétro-réfléchissants ;
- à l'occasion de la ré-ouverture des bars et restaurants, une distribution d'éthylotests a eu lieu dans différentes métropoles ;
- un grand colloque national « La mobilité des aînés, quels enjeux aujourd'hui ? » s'est tenu le 30 juin ;
- la distribution de dépliants dans les boîtes aux lettres et sur les deux-roues motorisés dans les départements concernés, pour faire connaître les nouvelles règles de l'expérimentation de la circulation interfiles ;
- le prix « Les pros ont du talent » pour récompenser les artisans et commerçants engagés dans la lutte contre l'insécurité routière en contexte professionnel en novembre ;
- la présence de « Sam » (celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas) sur les événements à distance et sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les jeunes à organiser leur retour en toute sécurité ;
- l'achat d'éthylotests et autres objets de prévention pour les opérations de terrain ;
- le lancement d'un programme d'accompagnement régulier par e-mailing des jeunes conducteurs pendant les deux premières années de leur conduite, période de forte surexposition de cette population dans l'accidentalité routière.

- Communication nationale : évaluation et support : 48 870 € en AE et 52 032 € en CP

Les autres dépenses liées à la communication nationale correspondent aux opérations suivantes :

- études pré et post-campagnes de communication ;
- évaluation globale du rapport des Français avec la sécurité routière par l'intermédiaire de sondages d'opinion ou baromètres ;
- édition ;
- routage dans les départements ;
- études ou sondages en appui des actions de communication.

2. Actions locales et partenariats : 5 376 842 € en AE et 5 379 976 € en CP

- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 4 936 277 € en AE et 5 008 336 € en CP

En matière de sécurité routière, l'action locale est portée dans chaque département par le Préfet, et mis en œuvre par un service déconcentré placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de projet sécurité routière, membre du corps préfectoral.

Le Document général d'orientations (DGO), élaboré par les services de l'État et les partenaires de la sécurité routière pour la période 2018-2022, constitue le cadre stratégique de la programmation déclinée annuellement par les Plans Départementaux d'Action en Sécurité Routière.

Les actions de prévention et de sensibilisation sont menées soit directement par les services de l'État (elles sont alors imputées sur du titre 3 ou du titre 5), soit en partenariat avec des associations ou des collectivités locales (elles relèvent alors du titre 6- cf. infra). Le montant total de la dépense, tous titres confondus, est de 8,26 M€ en AE et de 8,35 M€ en CP.

Les contraintes liées à la crise sanitaire ont encore marqué l'année 2021, mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Le confinement du printemps a nécessité de nombreuses reprogrammations. Les protocoles sanitaires et les jauges ont limité les actions en milieu clos. Toutefois, grâce aux solutions alternatives mises en œuvre précédemment, les services déconcentrés de l'État ont pu déployer de nombreuses initiatives locales. La dématérialisation des actions de prévention s'est poursuivie. Les coordinations de sécurité routière ont développé tout au long de l'année des campagnes de sensibilisation locale sur des vecteurs moins utilisés auparavant, comme les réseaux sociaux ou les radios locales, en liant encore davantage les contenus au diagnostic local de l'accidentalité.

L'attention de la politique de sécurité routière aux usagers vulnérables s'est confirmée tout au long de l'année 2021. Ainsi, de nombreuses actions de prévention et de renforcement des gestes de sécurité ont été mises en œuvre à destination des conducteurs de deux-roues motorisés. Cet axe, priorité de l'action du Gouvernement au regard de la forte vulnérabilité des motocyclistes (22,7 % de la mortalité routière pour moins de 2 % du trafic), mobilise ainsi près de 20 % des montants des PDASR.

- Financement d'actions dans les collectivités d'outre-mer : 10 976 € en AE et en CP

Les collectivités d'outre-mer bénéficient également de financement pour mener des actions de sécurité routière dans leur territoire. La part importante de la jeunesse dans ces territoires mais aussi la spécificité des mobilités orientent les priorités du soutien de l'État aux actions de prévention de l'insécurité routière.

La Polynésie française a ainsi perçu des crédits d'un montant de 48 096 € en AE et CP (tous titres confondus), dont une partie est destinée aux actions menées en régie.

Les actions de sensibilisation des jeunes conducteurs ont été renforcées par des actions en lien avec la Gendarmerie nationale portant sur la réduction des prises de risque sur les routes.

Saint-Pierre et Miquelon a bénéficié pour la troisième année d'un soutien aux actions de communication interministérielle liées à la sécurité routière, portées par les services de l'État dans le territoire, à hauteur de 5 000 € en AE et CP.

- Politique locale sous maîtrise d'ouvrage centrale - organisation déconcentrée de manifestations nationales : 418 968 € en AE et 350 043 € en CP

Des services déconcentrés ou régionaux sont chargés par la DSR de promouvoir la sécurité routière dans le cadre de manifestations à portée nationale et bénéficient à ce titre de délégations de crédits. La tenue de ces événements en 2021 a permis de déléguer des crédits sensiblement identiques à 2019.

En 2021, l'effort de la DSR a porté ainsi sur les Francfolies de la Rochelle, à hauteur de 41 000 € en AE et CP, et sur le Printemps de Bourges, à la programmation réduite compte tenu du contexte sanitaire, pour un montant de 6 000 € en AE et CP, soit une baisse de 10,5 % dans la dotation.

Le soutien aux actions de sensibilisation au risque routier des deux-roues motorisés a été maintenu, à hauteur de 50 000 euros.

Enfin, l'action de sensibilisation « La Route se partage » a pu se tenir sur la totalité du parcours du Tour de France en 2021, donnant une forte résonance médiatique à cette action de prévention et de sensibilisation à la coexistence pacifique entre cyclistes et automobilistes touchant un très large public.

La préfecture d'Ille-et-Vilaine, qui coordonne l'opération "La Route se Partage" tout au long du Tour de France avec les départements concernés par le passage de la caravane, a bénéficié en 2021 d'une délégation de crédits de 180 000 € en AE et CP, tous titres de dépenses confondus.

La présence des stands de la Sécurité routière aux couleurs de l'opération et les actions de sensibilisation dédiées non seulement aux cyclistes mais aussi à tous les automobilistes ont été unanimement saluées par la presse locale. La mobilisation des préfectures et des bénévoles pour animer les stands au départ ou à l'arrivée de la course ne s'est pas démentie. Comme en 2020, à l'occasion des Fan Park et Ateliers du Tour, manifestations dédiées à la sécurité et à la pratique du cyclisme, les coordinations ont animé de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation. Ces événements concentrés sur deux ou trois jours ont été l'occasion de multiplier les possibilités de sensibilisation des visiteurs.

- Signalisation : 10 621 € en AE et CP

La réduction à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les routes à double sens et sans séparateur central a nécessité une adaptation de la signalisation routière. Le changement des panneaux par les collectivités gestionnaires de voirie a été remboursé par le programme 207 essentiellement en 2019. En 2021, les derniers remboursements ont été effectués à hauteur de 10 621 € en AE et en CP.

DEPENSES D'INTERVENTION

Après corrections, le montant des dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2021 de l'action 02 est estimé à 3 759 955 € en AE et à 3 848 541 € en CP.

1. Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 3 172 799 € en AE et 3 192 159 € en CP

Dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), des subventions ont été attribuées aux associations pour un montant de **3 172 799 € en AE et 3 192 159 € en CP**.

Ont été ainsi subventionnées localement :

- des entreprises dans le cadre d'actions de prévention et de formation (chartes, plan de prévention du risque routier) ;

- des collectivités locales dans le cadre d'aides au financement de maisons de la sécurité routière et de projets d'initiatives locales ;
- des associations locales œuvrant dans le domaine de la sécurité routière et participant aux actions inscrites aux PDASR.

Parmi les actions menées par les associations localement, il convient de noter une offre enrichie en faveur des jeunes, à l'occasion du retour en présentiel dans les établissements d'enseignement supérieur. Cyclistes et utilisateurs d'engin de déplacement personnel motorisé ont ainsi pu être accompagnés dans leur reprise du guidon « post confinement ».

2. Financement d'actions dans les collectivités d'outre-mer : 42 110 € en AE et en CP

Une partie des crédits reçus par la Polynésie Française a subventionné l'association des auto-écoles de la Polynésie Française qui porte certaines actions de sécurité routière, dont une campagne de sensibilisation au port du casque.

3. Partenariats nationaux : 545 046 € en AE et 614 272 € en CP

Après rationalisation au niveau national des critères d'octroi, des subventions sont versées à des associations ayant une envergure nationale pour soutenir les actions qu'elles mènent en faveur de la lutte contre l'insécurité routière et favoriser l'émergence d'innovations.

Les 20 associations soutenues ont proposé des projets d'actions adaptées aux contraintes liées à la crise sanitaire. Le nombre d'actions à distance et de formations/sensibilisation en ligne s'est considérablement accru.

Afin de tenir compte du contexte sanitaire, la DSR a conforté son soutien aux actions innovantes portées par les associations, tant dans leur forme (actions sans contact, création de réseaux de sensibilisation entre pairs par et pour les jeunes) que dans leur cible (actions à destination de publics prioritaires : reprise du guidon et aide à la mobilité pour les seniors, maraudes pour les jeunes, actions à destination des usagers d'engin de déplacement personnel motorisés).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après corrections, les dépenses d'investissement relevant de l'action 02 s'élèvent à **146 908 € en AE et 151 333 € en CP**.

Les services de l'État peuvent se doter de matériel (simulateurs de conduite ou fourgons dédiés) afin de déployer en régie des actions de sensibilisation à destination de publics spécifiques. Ce financement soutient aussi l'achat de fourgons aménagés permettant de mettre en œuvre un dispositif de maison de sécurité routière itinérante et de déployer les actions au plus près des citoyens dans les territoires enclavés.

ACTION

03 – Éducation routière

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Éducation routière		20 415 752 17 859 533	20 415 752 17 859 533		20 415 752 17 203 443	20 415 752 17 203 443

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte, hors titre 2, des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2021 ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2021. Elles ne tiennent pas compte non plus du fait que **1 762 325 euros en AE** ont été affectés à des tranches fonctionnelles dédiées à la réalisation de travaux dans des centres d'éducation routière.

Après correction, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de **17 513 048 € en AE** et de **16 926 422 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Examens du permis de conduire	12 382 449	11 608 686
<i>dont Titre 3</i>	10 519 271	10 291 115
<i>dont Titre 5</i>	1 863 178	1 317 571
Formations	3 175 273	3 253 234
<i>dont Titre 3</i>	3 175 273	3 253 234
Animation du réseau éducation routière	54 562	74 129
<i>dont Titre 3</i>	54 562	74 129
Services applicatifs	441 053	530 694
<i>dont Titre 3</i>	387 021	403 089
<i>dont Titre 5</i>	54 032	127 605
Permis à un euro par jour	1 459 711	1 459 679
<i>dont Titre 6</i>	1 459 711	1 459 679
TOTAL Action 3	17 513 048	16 926 422

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 025 498	14 493 922	14 025 498	14 306 041
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 025 498	14 493 922	14 025 498	14 306 041
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 800 000	1 891 804	3 800 000	1 423 620
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 800 000	1 891 804	3 800 000	1 350 006
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				73 614
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 590 254	1 473 807	2 590 254	1 473 782
Transferts aux ménages	2 590 254	1 459 049	2 590 254	1 459 049

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		208		208
Transferts aux collectivités territoriales		14 550		14 525
Total	20 415 752	17 859 533	20 415 752	17 203 443

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2021, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2021.

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses de fonctionnement relevant en réalité de l'action 03 est de **14 136 127 € en AE et de 14 021 567 € en CP**.

1. Examen du permis de conduire : 10 519 271 € en AE et 10 291 115 € en CP

– **Organisation des examens du permis de conduire : 10 066 485 € en AE et 9 945 190 € en CP**

Ces dépenses couvrent :

- les frais de fonctionnement des cellules « Éducation Routière » : frais de structures (fluides, entretien courant des bâtiments et pistes, fournitures, téléphonie...), les frais liés à la location de bâtiments, de salles, de véhicules et de matériels ;
- les frais de déplacement et de mission des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ;
- les frais liés à l'organisation et à la délivrance des attestations de sécurité routière (ASR) ;
- les frais liés aux formations des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (IPCSR) organisées par l'échelon déconcentré et la documentation ;
- le remboursement des rémunérations des 48 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste (21 examinateurs pour la cohorte de juillet 2019 et 24 examinateurs pour la cohorte de mars 2021) ;
- l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) destinés aux délégués et inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR et IPCSR) et le financement des frais de nettoyage afin de respecter le protocole sanitaire.

– **Organisation des examens professionnels : 5 600 € en AE et 14 625 € en CP**

Ces dépenses liées aux dernières épreuves des mentions du BEPECASER se sont déroulées fin 2020 . Ils couvrent les frais d'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), le principal poste étant les frais de déplacement des examinateurs. Les dépenses effectuées sur 2021 sont les restes à payer.

– **Organisation des commissions médicales : 102 133 € en AE et 95 568 € en CP**

Ces crédits permettent de financer les coûts de fonctionnement liés à l'organisation des visites médicales d'aptitude à la conduite des personnes handicapées dans le cadre des commissions médicales situées dans les préfectures , ainsi que les honoraires des médecins de ville agréés pour contrôler l'aptitude à la conduite des personnes handicapées hors commission médicale.

– **Création et rénovation de centres d'examen du permis de conduire : 345 053 € en AE et 235 732 € en CP**

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations sont budgétisés en titre 5 et aucun crédit en titre 3.

Cependant, des services déconcentrés ont financé à hauteur de **345 053 € en AE et 235 732 € en CP** sur des crédits de fonctionnement (titre 3), des études et des prestations liées à la conduite d'opérations de rénovation et de construction des centres d'examen.

Les dépenses liées à la construction et à la rénovation de centres d'examen font l'objet d'une présentation à la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

2. Formations : 3 175 273€ en AE et 3 253 234€ en CP

– Formation initiale des DPCSR et IPCSR : 2 352 413 € en AE et 2 503 396 € en CP

Il s'agit des dépenses relatives à la formation initiale post-concours des DPCSR et des IPCSR et à la formation initiale des examinateurs B assurées dans le cadre de conventions signées avec l'institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR).

En 2021, 15 DPCSR, 55 IPCSR et 59 examinateurs B ont suivi une formation initiale.

Le coût moyen de la formation initiale pour un DPCSR est de 35 081 € et pour un IPCSR de 34 486 €. Ces coûts n'intègrent pas les frais de déplacement des stagiaires qui sont comptabilisés ci-dessus dans les frais de déplacement des cellules éducation routière des services déconcentrés d'affectation.

Le coût moyen de la formation initiale pour un examinateur B est de 15 179 €.

– Formation continue des personnels des services déconcentrés : 822 860 € en AE et 749 838 € en CP

Sous maîtrise d'ouvrage de la DSR, l'INSERR a organisé des formations destinées aux DPCSR et IPCSR déjà en poste.

Les principales formations dispensées en 2021 concernent les permis poids-lourds (aptitude à faire passer les épreuves des divers permis poids-lourds et perfectionnement du groupe lourd), le perfectionnement de la conduite moto, l'audit de suivi du label qualité des formations au sein des écoles de conduite, l'approfondissement et l'évaluation du permis B ainsi que le renouvellement des qualifications des IPCSR pour la réalisation des examens du permis de conduire et la gestion des conflits.

3. Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 54 562 € en AE et 74 129 € en CP

Ce budget a été consacré au financement des dépenses récurrentes liées à l'activité des services.

Ont été satisfaits les besoins suivants :

- Les frais de déplacements professionnels des agents de la sous-direction ;
- Les frais de renouvellement de la banque de questions pour l'examen de l'épreuve théorique générale ;
- Les frais liés à la traduction des questions de l'épreuve théorique générale et de l'épreuve théorique spécifique "moto" en langue des signes.

4. Services applicatifs - Applications métiers : 387 021 € en AE et 403 089 € en CP

Les crédits destinés à maintenir et développer les applications informatiques de la délégation à la sécurité routière ont été transférés à la direction du numérique dans le cadre de la loi de finances pour 2020.

Les dépenses correspondent à des dépenses d'équipements informatiques (acquisition de PC portables dits «NOEMI» permettant le télétravail) et des dépenses d'accompagnement à la mise en conformité RGPD.

Dans le cadre de la mise en place du télétravail, consécutif à la pandémie Covid-19, la DSR a fait l'acquisition de 17 solutions NOEMI (ordinateurs portables avec station d'accueil, sacoche et filtre d'écran),

Par ailleurs, le chantier de mise en conformité RGPD a nécessité l'accompagnement d'un prestataire de service depuis octobre 2019. Cet accompagnement qui s'est achevé en 2021 comportait 3 volets :

- mise en place d'une gouvernance sur les données à caractère personnel (DCP), avec notamment un suivi bisannuel du registre des traitements,
- la formation et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage de la DSR en matière de données personnelles,
- la mise à jour du registre des traitements de données personnelles de la DSR, ainsi que la rédaction d'analyses d'impact sur les données personnelles (AIDP).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses d'investissement considérées comme relevant, en 2021, de l'action 03 est de **1 917 210 € en AE et 1 445 176 € en CP, dont :**

- **1 863 178 € en AE et 1 317 571 € au titre des dépenses pour immobilisations corporelles de l'État ;**
- **54 032 € en AE et 127 605 CP au titre des dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État.**

- **Fonctionnement des cellules éducation routière : 56 672 € en AE et 46 751 € en CP**

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés aux opérations de fonctionnement sont budgétisés en titre 3. Néanmoins, certains de ces crédits ont servi notamment à l'achat de véhicules, ce qui relève du titre 5.

- **Construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : 3 568 831 € en AE et 1 270 820 € en CP**

Est ici prise en compte l'intégralité des AE utilisables, à savoir les AE engagées (**1 806 506 €**) mais aussi les AE ayant fait l'objet d'une affectation à une tranche fonctionnelle sans être engagées (**1 762 325 €**).

L'exécution des crédits est conforme à la prévision en ce qui concerne les AE. En revanche, l'intégralité des CP n'a pas pu être consommée en raison de l'impact du confinement qui a entraîné quelques retards dans la réalisation des travaux en 2021.

- **Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 54 032 € en AE et 127 605 CP**

Comme indiqué précédemment, les crédits destinés à maintenir et développer les applications informatiques de la délégation à la sécurité routière ont été transférés à la direction du numérique dans le cadre de la loi de finances de 2020.

Les dépenses exécutées sur ce poste correspondent principalement à la prévention et la lutte contre la fraude.

DEPENSES D'INTERVENTION

Après correction, les dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2021, de l'action 03 atteignent le montant de **1 459 711 € en AE et 1 459 679 € en CP.**

1. Permis à un euro par jour : 1 459 711 € en AE et 1 459 679 € en CP.

À l'issue de l'exercice 2021, les dépenses d'intervention destinées au financement du dispositif du « Permis à un euro par jour » se sont élevées à **1 459 679 € en CP** pour 55 196 prêts octroyés.

La rémunération des organismes bancaires partenaires varie en fonction du taux d'intérêt des obligations assimilables du Trésor à 2 ans. En définitive, le taux constaté en 2021 a atteint un étiage particulièrement bas à -0,6185 %. Par ailleurs, l'impact de la crise sanitaire s'est prolongé sur l'exercice 2021 et le nombre de dossiers est inférieur aux années précédentes.

2. Cautionnement des prêts de l'État

Depuis 2010, l'État peut se porter caution des prêts souscrits dans le cadre du « permis à un euro par jour » afin de faciliter l'accès au dispositif à un plus grand nombre, notamment aux jeunes exclus des crédits du système bancaire et inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi. Cette mesure est financée sur le programme 207 «Sécurité et éducation routières» et gérée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) via le Fonds de cohésion sociale (FCS). Les crédits versés à la Caisse des dépôts et consignations ont été transférés en 2019 à la Banque publique d'investissement (BPI).

COUTS SYNTHÉTIQUES.

Dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen du permis de conduire

Le montant des dépenses destinées à la rénovation et à la construction des centres d'examen du permis de conduire s'élève en 2021, tous titres confondus, à **2 151 559 € d'AE** engagées et **1 506 552 € de CP**. Par ailleurs, **1 762 325 € d'AE ont été affectés à des tranches fonctionnelles**.

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations a été budgétisé en titre 5. Cependant, conformément à la réglementation comptable en vigueur relative aux seuils d'immobilisation, des services déconcentrés ont payé à hauteur de **235 732 €** des dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen en titre 3.

Les centres concernés par les dépenses présentées ci-dessus figurent dans le tableau ci-après :

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Exécution 2021

Intitulé de l'opération		AE	CP
14	Démouville	319 281	327 281
06	Nice	30 680	30 680
19	Tulle	14 514	2 208
35	St jacques La Lande	6 214	231 234
41	Blois	351 763	9 279
43	Puy-en-Velay	19 173	12 023
50	Carentan	10 594	5 847
51	Reims	15 756	15 756
55	Bar-le-Duc	172 801	172 801
60	Beauvais-Tillé	5 390	13 926
87	Palais/Mienne	286 029	283 736
93	Aulnay/Bois	181 199	181 199
94	Créteil Rungis	40 579	40 579
94	Rungis Piste	317 916	9 026
02A	Sotta	2 952	2 223
Guadeloupe	Les Aymes	330 356	122 392
Guadeloupe	Jarry	46 362	46 362
TOTAL		2 151 559	1 506 552

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	887 617	881 270			669 125	569 985
Subventions pour charges de service public	35 000	22 500			56 800	49 900
Transferts	852 617	858 770			612 325	520 085
Réseau Canopé (P214)	11 620	10 420			22 816	20 016
Subventions pour charges de service public	1 120	1 120			3 100	3 100
Transferts	10 500	9 300			19 716	16 916
Universités et assimilés (P150)	175 122	132 884			787 284	544 500
Transferts	175 122	132 884			787 284	544 500
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					1 500	1 500
Transferts					1 500	1 500
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)	2 200	2 200			4 716	4 716
Transferts	2 200	2 200			4 716	4 716
Total	1 076 559	1 026 774			1 485 442	1 140 718
Total des subventions pour charges de service public	36 120	23 620			59 900	53 000
Total des transferts	1 040 439	1 003 154			1 425 542	1 087 718